

# **LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE FRANCAISE 2003 / 2008**

*Quelles évolutions ? Quelle sécurité de la France ?*

Par Daniel DURAND – secrétaire national du Mouvement de la Paix

20 octobre 2002

# Table des matières

Introduction : d'une Loi à l'autre .....	4
A/ Quelle loi ? Quels changements ? .....	4
I - La LPM et le contexte international : .....	4
I.A – ONU, désarmement : vers le désengagement ? .....	
I.B – Europe : ambitions d'une nation-cadre.....	
II - Les programmes : vers des glissements d'emploi ? .....	6
II.A – le maintien de tous les programmes, plus.....	
II.B - la dissuasion : "for ever ?" .....	6
II.C – intervention extérieure : le flou des mandats.....	
III - Les coûts : la relance de la spirale des dépenses militaires. ....	7
III.A - Évolution globale : une accélération forte dès 2003.....	
III.B - Prévisions d'évolution : retour aux premières années Mitterrand ?.....	
Conclusion A - Les dérives de la LPM .....	
Le débat doit être ouvert. ....	9
Deux problèmes sont posées. ....	
.....	9
B/ changer les logiques .....	11
I – Un débat nécessaire .....	11
II – Une loi-cadre ?.....	11
II.A - développer une conception nouvelle, globale de la sécurité nationale. ....	
II.B - développer une politique plus active de coopération pour le co-développement .....	
II.C - redéfinir les missions de l'armée professionnalisée, .....	
II.D - créer un véritable et efficace contrôle des ventes et transferts d'armements français par le Parlement, .....	12
II.E - favoriser un programme ambitieux d'éducation citoyenne pour la jeunesse .....	
III – Prendre une initiative politique internationale :.....	12
III.A - La France doit prendre la tête d'un effort international pour la relance des processus de désarmement.....	12
III.B - Des mesures unilatérales .....	
.....	13
Conclusion B - "promouvoir la culture de la paix" .....	13
La démilitarisation des relations internationales est devenue une priorité absolue. ....	
Il faut une pensée audacieuse pour imaginer et construire une "planète paix", une planète humaine et non une "planète sauvage". A situation internationale nouvelle, pensée nouvelle !.....	

Quelles évolutions ? Quelle sécurité de la France ?

Par Daniel DURAND – secrétaire national du Mouvement de la Paix

## Introduction : d'une Loi à l'autre

Le gouvernement Raffarin a décidé de publier une nouvelle mouture du projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008, sur proposition du Président de la République réélu.

Le précédent projet qui avait fait l'objet d'un compromis entre le gouvernement Jospin et le président Chirac n'était pas venu en discussion à l'Assemblée nationale avant les élections présidentielles et a donc rejoint les oubliettes.

Quelles différences entre les deux projets, le projet Jospin, publié en juillet 2001 et le projet Raffarin ? S'agit-il d'une simple toilette cosmétique ou d'un bouleversement de fond ?

La question est importante.

Lors de la parution du projet Jospin/Chirac, le Mouvement de la Paix avait publié un document d'analyse dans lequel, il estimait que :

**" La poursuite de la fabrication d'armements de plus en plus sophistiqués et meurtriers, y compris nucléaires, le maintien de dépenses d'armement à un niveau double de celles consacrées au co-développement, le développement d'une politique de défense européenne toujours basée sur les militarisations et non la prévention des conflits ne correspondent pas à l'évolution de la situation internationale, ni aux besoins réels de sécurité de la France, ni aux priorités nécessaires pour répondre aux besoins de la société française dans sa diversité."<sup>(1)</sup>**

Que deviennent ces critiques face au nouveau projet ? C'est ce que nous allons essayer d'examiner.

## A/ Quelle loi ? Quels changements ?

Dans sa présentation générale, la Loi de Programmation militaire 2003-2008 s'appuie comme le premier projet sur la référence au "modèle d'armée 2015" et au quadryptique « *dissuasion – prévention – projection – protection* " d'engagement des forces . Pour autant, il est important de comparer les évolutions entre les deux projets sur le plan de l'analyse du contexte international, de la modification des programmes (voir débat sur le 2ème porte-avions), des financements annoncés (avec une hausse moyenne d'environ 7%).

### I - La LPM et le contexte international :

La Loi de Programmation militaire a toujours été présentée dans son contexte international stratégique. Dans les deux textes, l'accent est mis sur le "*monde imprévisible*" dans lequel se développent "*les menaces asymétriques*".

En 2001, les priorités de la politique de défense de la France étaient présentées ainsi : "*protéger*

- *nos intérêts vitaux, en toutes circonstances, quelle que soit l'origine ou la nature des menaces. L'intégrité du territoire national et de ses approches aériennes et maritimes, comme le libre exercice de notre souveraineté et la protection de la population en constituent le cœur ;*
- *nos intérêts stratégiques qui, s'adossant à une solidarité croissante avec nos partenaires de l'Union,*

---

<sup>1</sup>"MONDIALISER LA PAIX ! PROPOSITIONS DU MOUVEMENT DE LA PAIX" - Janvier 2001 – brochure Mouvement de la Paix, 139, bd Victor Hugo F-93400 Saint-Ouen

*résident prioritairement dans le maintien de la paix sur le continent européen et les zones qui le bordent, notamment la Méditerranée, ainsi que la préservation des espaces essentiels à notre activité économique et à la liberté de nos échanges ;*

*–enfin nos intérêts d'État membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et de puissance nucléaire au sens du traité de non prolifération (TNP)."*

En 2002, les buts sont résumés de la manière suivante : "mieux assurer la sécurité des Français et la défense de nos intérêts, en affirmant notre autonomie stratégique et en redonnant à la France un rôle moteur en Europe et, par là même, dans le monde, en participant efficacement aux opérations de rétablissement et de maintien de la paix ." (2)

Il faut noter une nuance qui se répète à plusieurs reprises dans le texte : en 2001, on parle constamment de "maintien de la paix", en 2002, de "maintien et de rétablissement de la paix ". Certes, l'Afghanistan est passé par là, les menaces d'intervention en Irak se précisent. Cela marque néanmoins une approche beaucoup plus interventionniste que nous examinerons plus loin.

Dans le cadre des rapports de la politique de défense française avec l'environnement international, il est intéressant d'examiner également le rapport aux deux ensembles internationaux que sont l'ONU et l'Union Européenne.

### **I.A – ONU, désarmement : vers le désengagement ?**

En 2001, le texte Chirac/Jospin définissait ainsi le positionnement français : "*détentrice de la puissance nucléaire, la France est particulièrement attachée à l'application de la Charte des Nations Unies et au respect de l'autorité du Conseil de Sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationale.*

S'agissant de la sécurité internationale, la France estime qu'elle ne peut ni ne doit être assurée par le seul jeu des rapports de force.

Elle œuvre donc de façon permanente pour promouvoir l'élaboration et la consolidation des instruments juridiques indispensables au contrôle de la prolifération, à la maîtrise et à la réduction des armements conformément aux objectifs du désarmement général et complet". (3)

Il faut compléter cette position par le rappel de l'importance attachée à la présence de la France au Conseil de Sécurité, cité plus haut.

Dans la mouture de l'automne 2002, il est dit que "*Au-delà des cercles de solidarité européen et transatlantique, la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, continuera de soutenir le rôle des Nations unies ainsi que les processus et engagements multilatéraux, dont la crédibilité reste un élément-clé de la stabilité internationale.*"

Et plus loin, on ajoute "contribuer à des opérations de maintien de la paix ou de rétablissement de la paix sur mandat des Nations unies, dans le cadre de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique ou d'une coalition." (4)

On peut estimer que l'attachement de la France au rôle des Nations-Unies est réaffirmé dans le deuxième projet Chirac/Raffarin.

En même temps, des esprits critiques jugeront qu'en 2002, on est plus sur le terrain d'un rappel formel, de principe et qu'ont disparu les références très importantes au refus des rapports de force dans la sécurité internationale et à la consolidation des traités d'"arms control" qui figuraient dans le premier projet.

### **I.B – Europe : ambitions d'une nation-cadre.**

---

<sup>2</sup>Projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &1 – 1.1.1 p17 - 31 juillet 2001 – Ministère de la Défense

<sup>3</sup>Projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &1 – 1.1.1 p 13 - 31 juillet 2001 – Ministère de la Défense

<sup>4</sup>projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &3, 1ère partie - Septembre 2002– Ministère de la Défense

Concernant l'Europe, la comparaison des deux textes est aussi intéressante en ayant à l'esprit que pendant l'année séparant les deux écritures, la construction de l'Europe de la Défense a progressé.

Le texte de 2001 rappelait que « *Si la France entend conserver sa capacité à agir seule, elle sait que sa sécurité s'appuie désormais durablement sur une défense dont la dimension est européenne. L'Europe de la défense est en effet un projet ambitieux qui est entré depuis 1998 dans une phase de réalisation concrète.* »<sup>(5)</sup>

En 2002, l'objectif est affirmé plus fortement : « *le projet de loi de programmation militaire 2003-2008 (...) contribue à la réalisation d'un objectif politique essentiel, la construction de l'Europe de la défense, dans laquelle notre pays doit conserver un rôle majeur* ». <sup>(6)</sup>

Cette construction de l'Europe de la Défense est développée sur plusieurs pages dans ses différents aspects, stratégiques, d'équipements, de prévision.

En particulier, en 2002, la participation de la France est vue d'abord sous l'angle de sa place relative (le "rôle majeur"). L'ambition de pouvoir tenir le rôle d'une « *nation-cadre* », c'est-à-dire une nation « *capable de fédérer les autres membres autour de ses propres capacités nationales* » est fortement valorisé.

Tant à travers cette notion que dans le rappel de la volonté française de contribuer à 20 % des capacités des forces européennes, se dégage une affirmation d'une volonté de puissance qui s'exprime dans l'exposé des motifs de la Loi ainsi : « *conforter la place de la France dans le monde, en mettant nos forces armées en mesure de participer à tous les types de missions de rétablissement et de maintien de la paix* ». <sup>(7)</sup>

La place de la France dans le monde semble donc vue essentiellement à travers la place de son appareil militaire ce qui explique la décision de MM Chirac et Raffarin d'augmenter de manière considérable les dépenses militaires malgré les difficultés économiques françaises et le ralentissement de la croissance intérieure.

## II - Les programmes : vers des glissements d'emploi ?

### II.A – le maintien de tous les programmes, plus...

La loi prévoit le maintien de tous les grands programmes prévus : dissuasion : 3ème et 4ème SNLE, missiles M51, missile aéroporté ASMPA. A raison de 2,8 milliards d'euros par an en moyenne, ce seront donc près de **17 milliards d'euros (110 milliards de francs)** qui seront consacrés aux armements nucléaires en six ans, sans compter certains crédits de recherche nucléaire, dissimulés dans des budgets civils ! Recherche : l'ensemble des crédits de recherche militaire va s'élever à **7 milliards d'euros (45 milliards de francs)** dont une bonne part pour le financement du laser Mégajoule (simulation des essais nucléaires), sans compter le budget civil de recherche et développement (BCRD) qui contribue également à la recherche militaire.

–Intervention : la nouveauté est constitué par l'annonce de la construction d'un deuxième porte-avions, sans que les choix de fabrication (franco-français, franco-britannique, européen) et de propulsion (nucléaire, fuel) aient été encore définitivement arrêtés. Pour autant, 600 millions d'euros par an à partir de 2005 seront budgétés d'après la ministre lors de sa conférence de presse de présentation de la LPM, ce qui représenterait une première dépense de **2,4 milliards d'euros (soit 15,8 milliards de francs)**.

–Une autre nouveauté est constitué par l'annonce de la mise en oeuvre, « *à l'horizon 2010, d'une capacité initiale de défense antimissile de site* » <sup>(8)</sup>

–enfin, la participation à hauteur de 20 % à la défense européenne, aux moyens nécessaires par exemple pour la future force d'intervention européenne de 60 000 hommes constituent une part importante des

<sup>5</sup>Projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &1 – 1.1.1 p 12 - 31 juillet 2001 – Ministère de la Défense

<sup>6</sup>projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &3 - Septembre 2002– Ministère de la Défense

<sup>7</sup>projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &1 - Septembre 2002– Ministère de la Défense

<sup>8</sup>projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &3 - Septembre 2002– Ministère de la Défense

investissements prévus (renseignement, transports, moyens aériens).

## II.B - la dissuasion : "for ever ?"

On pourrait estimer que sur le chapitre très consensuel, ces dernières années, de la dissuasion nucléaire, il y a peu de différences entre les deux projets de loi.

Effectivement, le texte 2002 rappelle que " *la dissuasion nucléaire reste notre garantie fondamentale* ", et que " *elle reste caractérisée, dans notre stratégie, par un concept de non-emploi*". ( <sup>9</sup> )

Cette réaffirmation est la bienvenue, même si l'expression "reste" est un peu faible, car certains développements du député RPR Lelouch dans un Rapport d'information parlementaire sur « *les conséquences pour la France des attentats terroristes du 11 septembre 2001* » ( <sup>10</sup> ) laissaient planer des doutes sur la possibilité de voir en France le concept de « *non-emploi* » remis en question au nom d'une stratégie de "contre-prolifération" à l'américaine.

Par contre, il existe une profonde différence avec le texte de 2001 : toutes les références au désarmement, à la lutte pour la non-prolifération, pour le renforcement des traités (voir plus haut) ont complètement disparu.

La dissuasion "for ever ?" : le choix de MM Chirac/Raffarin semble clair dans cette direction malgré les engagements de la France dans le [TNP](#) (Traité de Non-Prolifération nucléaire), engagements de désarmement nucléaire réaffirmé sous forme "d'engagement sans équivoque (« unequivocal undertaking ») en mai 2000 à New-York dans une déclaration votée par les 187 États, parties à ce traité ( <sup>11</sup> ).

## II.B – intervention extérieure : le flou des mandats

La même ambiguïté que pour l'arme nucléaire, existe sur la question des politiques d'intervention extérieure.

Si en 2001, le cadre affirmé était le "maintien de la paix" et exclusivement sur " *mandat des Nations unies* " ; en 2002, le "mandat des Nations unies" est certes rappelé une fois mais en d'autres endroits du texte, des formules beaucoup plus ambiguës sont utilisées : " *nous pourrions être conduits à mener, le plus souvent en coalition, de véritables opérations de guerre à l'extérieur de nos frontières, notamment pour prévenir ou lutter contre les menaces asymétriques* " ( <sup>12</sup> ) ; " *la possibilité d'une action préemptive pourrait être considérée, dès lors qu'une situation de menace explicite et avérée serait reconnue* " ( <sup>13</sup> ).

Des esprits critiques diraient qu'il s'agit d'un glissement vers certaines thèses stratégiques américaines d'autant plus que cette phrase est renforcée par cette affirmation " *cette détermination et l'amélioration des capacités de frappes à distance devraient constituer une menace dissuasive pour nos agresseurs potentiels* " ( <sup>14</sup> ).

Ainsi, la dissuasion n'est plus obtenue seulement par la capacité de se défendre et d'infliger des pertes insupportables à l'ennemi avec l'arme nucléaire, mais par la capacité d'attaquer l'ennemi jugé menaçant avant, comme dans la fameuse stratégie dite de "contre-prolifération"..

Sans doute, faut-il relier à la même démarche la place nouvelle donnée à la dimension de la **protection**, tant dans le cadre classique du quadryptique (dissuasion – prévention – projection – protection) que dans la protection des forces et des opérations militaires, notamment avec la programmation d'un "bouclier anti-

<sup>9</sup> projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &3, 1ère partie - Septembre 2002– Ministère de la Défense

<sup>10</sup> « Mission d'information sur les conséquences pour la France des attentats terroristes du 11 septembre 2001 » - 12 décembre 2001 – rapport n° 3460 - Assemblée Nationale

<sup>11</sup> Conférence de révision du TNP– 19 mai 2000– Nations-Unies (site internet)

<sup>12</sup> projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &3, 1ère partie - Septembre 2002– Ministère de la Défense

<sup>13</sup> projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &3, 1ère partie - Septembre 2002– Ministère de la Défense

<sup>14</sup> projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008– &3, 1ère partie - Septembre 2002– Ministère de la Défense

missiles de théâtre" avant 2010.

Cette décision ne risque-t-elle pas d'être la première étape avant une intégration dans un système global de protection comme le programme américain de "Missile defence" ou bouclier anti-missiles, dont beaucoup dénoncent les conséquences sur une possible relance de la course aux armements ?

### **III - Les coûts : la relance de la spirale des dépenses militaires.**

La caractéristique de la nouvelle Loi de Programmation militaire est l'augmentation très forte, pour ne pas dire brutale, des crédits d'équipements prévus. Cette loi "*représente un effort financier important*" dit le texte <sup>(15)</sup>.

#### **III.A - Évolution globale : une accélération forte dès 2003.**

En effet, "*le projet de loi de programmation militaire précise dans son article 2 que les crédits d'équipement seront dotés d'une enveloppe moyenne annuelle de 14,64 milliards d'euros constants, exprimés en euros 2003. La transition avec la loi relative à la programmation militaire pour les années 1997-2002 sera effectuée en plusieurs temps. Un premier effort sera effectué en 2003 ; la première annuité en crédits de paiement est fixée à 13,65 milliards d'euros 2003. Un effort significatif sera également réalisé en 2004, pour porter l'annuité en crédits de paiement à 14,60 milliards d'euros 2003. L'effort sera poursuivi sur le reste de la programmation, le taux de progression des annuités, à partir de 2004, étant de 0,8 %. Cet effort très important, qui se traduit par une augmentation de 12,4% - en volume - entre 2002 et 2003 et de près de 7% entre 2003 et 2004, reflète très clairement la volonté du gouvernement de redresser notre effort de défense.*"<sup>(16)</sup>

Ce seront donc **près de 90 milliards d'euros (583 milliards de francs) qui seront dépensés dans de nouveaux armements entre 2003 et 2008** alors que le projet précédent prévoyait déjà une dépense, que le Mouvement de la Paix jugeait inacceptable, de 83,4 milliards d'euros (547 milliards de francs).

L'accélération sera brutale **dès 2002 : +12 %**.

Que vont en penser les personnels enseignants qui protestent contre la suppression des 20 000 postes aides-éducateurs ?

On a vu d'ailleurs dans les premières manifestations (le 17 octobre 2002), quelques slogans du type "*non aux porte-avions, oui à l'éducation !*".

Effectivement 600 millions d'euros sont déjà budgétés, chaque année, à partir de 2005 pour le démarrage d'un deuxième porte-avions.

On note aussi 200 millions d'euros supplémentaires pour l'armement nucléaire, des crédits supplémentaires pour la recherche militaire, notamment le Laser Mégajoule, pour les systèmes de renseignements et pour l'entretien du matériel (pièces détachées), des nouveaux crédits pour le futur "*bouclier anti-missiles de théâtre*".

#### **III.B - Prévisions d'évolution : retour aux premières années Mitterrand ?**

Il est clair que pour les auteurs de la Loi de Programmation militaire, l'augmentation des crédits militaires français qui, selon la Ministre de la Défense devraient passer en six ans de 1,8 % du PIB à plus de 2% n'est qu'une première étape.

Ce chiffre de 2% n'est pas anodin. Rappelons que le Secrétaire général de l'OTAN, Georges Robertson, a appelé tous les membres de l'Alliance Atlantique à s'engager à atteindre les 2% du PIB pour leurs dépenses militaires ; les Allemands qui en sont à 1,5 % viennent de se faire tancer. <sup>(17)</sup>

MM Chirac et Raffarin préviennent déjà que "*(cet effort financier important) ne permettra cependant pas,*

---

<sup>15</sup>projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008- &3 - Septembre 2002- Ministère de la Défense

<sup>16</sup>projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008- &3 - Septembre 2002- Ministère de la Défense

<sup>17</sup>Dépêche SDA-ATS - 19/10/2002 - « L'OTAN appelle l'Allemagne à augmenter son budget militaire »

*au cours des années 2003-2008, de combler toutes les lacunes,(...). Des faiblesses, (...) persisteront. Il appartiendra impérativement d'y porter remède en poursuivant l'effort durant la période couverte par la troisième loi de programmation (2009-2014)".<sup>(18)</sup>*

Des proches de Jacques Chirac ont évoqué la possibilité dans cette deuxième étape, de faire évoluer les dépenses des nouveaux armements jusqu'à **2,3 % du PIB**, pour égaler le Royaume-Uni, ce qui représenterait alors, par rapport à 2002, une augmentation nominale de près de 30 % !

De tels pourcentages du PIB nous ramèneraient alors aux années Mitterrand de 1980, alors que le Mur de Berlin existait encore.

### **Conclusion A - Les dérives de la LPM**

Pour les dirigeants français actuels, la page du désarmement doit être tournée. Ils le disent cyniquement : *"Après trop d'années consacrées à attendre les fruits des dividendes de la paix, un effort nouveau est devenu nécessaire".<sup>(19)</sup>*

Peut-on réellement justifier cette augmentation aussi forte des dépenses militaires par le souci de construire une meilleure sécurité de la France, de contribuer plus fortement à la paix et à la sécurité commune de l'Europe et de la planète ?

### **Le débat doit être ouvert.**

Les évolutions sur la précédente Loi de Programmation militaire que nous avons critiquée en 2001 avec vigueur, marquent de nouvelles aggravations vers des politiques de puissance, d'intervention qui s'éloignent de plus en plus d'une conception globale et multilatérale de la sécurité internationale.

L'accent mis sur une politique de défense européenne s'inscrivant dans des schémas de pôle de puissance basé sur le primat de la sécurité par le militaire, la place nouvelle accordée à des notions aussi discutables que la protection à tout prix et l'intervention préventive montrent les risques de dérives de cette Loi de Programmation qu'il convient de combattre vigoureusement.

Surtout, on peut estimer que la Loi de Programmation militaire 2003-2008 va continuer à financer **ET** la fin des grands programmes nucléaires et conventionnels (SNLE, missiles, chars Leclerc, avions Rafale) imaginés et décidés à la fin de la guerre froide, arrivant maintenant en production et financement, **ET** la mise sur pied de la future défense européenne, de ses capacités d'intervention et de projection dans un cadre stratégique flou (Nations-Unies ou « intérêts vitaux » élastiques), **ET** des tentations de « petite » grande puissance autonome (2ème porte-avions, bouclier anti-missiles de théâtre).

### **Deux problèmes sont posés.**

Cet « empilement » de programmes va conduire à un gonflement des dépenses d'équipement, risquant d'appeler encore de nouvelles hausses, dépenses auxquelles s'ajoute le poids parallèle de la professionnalisation de l'armée, dont chacun sait qu'elle est plus coûteuse qu'une armée de conscription à effectif égal. Or quand on sait que les effectifs civils et militaires du Ministère de la Défense, loin de diminuer, vont augmenter de près de 10 000 hommes <sup>(20)</sup> dans les six ans à venir, on peut se demander quelle « bulle militaro-financière » est en train de se former et risque de gonfler en fin de programmation....

Ensuite, ne faut-il pas ouvrir un débat sur la notion d'autonomie nationale en terme de "puissance", y compris la notion d'Europe "pôle de puissance" dans le monde globalisé d'aujourd'hui si cette multipolarité voulait s'établir principalement dans le domaine militaire ?

---

<sup>18</sup> projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008- &3 - Septembre 2002- Ministère de la Défense

<sup>19</sup> projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008- &3 - Septembre 2002- Ministère de la Défense

<sup>20</sup> projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008- &2 - Septembre 2002- Ministère de la Défense



Peut-on rivaliser avec la puissance militaire américaine quand on sait que la seule augmentation en cours du budget militaire américain est une fois et demie supérieure au budget militaire global français (43 milliards de dollars contre 30 milliards d'euros !), que le budget militaire américain total est deux fois supérieur à l'ensemble des budgets militaires des pays de l'Union Européenne ?

N'y aurait-il pas un piège à vouloir se lancer dans une compétition dans on connaît les effets stérilisateurs dans d'autres domaines de l'économie et de la vie sociale ?

Au mieux, cela n'aboutirait-il pas qu'à être simplement en mesure de mieux suivre ou accompagner militairement des opérations qui resteraient décidées à Washington ?

Pour désarmer "l'empire", ne faut-il pas l'attaquer sur son terrain le plus vulnérable, celui de l'opinion publique ?

Le soin mis par les dirigeants américains à construire une grande coalition avant de bombardier l'Afghanistan, la valse-hésitation pour avoir malgré tout un mandat des Nations-Unies pour attaquer l'Irak, ne montrent-ils pas combien est essentiel pour un "Etat-puissance" le soutien de l'opinion publique mondiale aujourd'hui ?

"Changer de terrain d'opérations" est une vieille notion stratégique des militaires dont les politiques devraient s'inspirer en l'occurrence.

C'est sur le terrain de la paix et de la sécurité internationale dans la justice et la démocratie, dans le cadre d'une mondialisation équitable, que la France, l'Europe pourraient faire prévaloir de nouvelles visions planétaires, permettant de stopper et faire reculer les tentations hégémoniques américaines.

## **B/ changer les logiques**

### **I – Un débat nécessaire**

En 200&, le Mouvement de la Paix avait proposé le lancement d'un large débat public, précédant le débat parlementaire sur la Loi de Programmation Militaire.

Dans ce but, il avait diffusé ses propositions sous forme de plaquette <sup>(21)</sup> et sous forme abrégée (tract) à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires.

Aujourd'hui, l'exigence du débat national semble encore plus forte dans la situation actuelle. Décider de programmes qui vont s'étaler de fait sur dix à quinze ans ne peut se faire à la hâte, sous la pression de l'actualité de la crise irakienne, par exemple.

De plus, ramener le débat sur la sécurité nationale et son cadre international aux seules dimensions militaires apparaît très réducteur. Le projet de Loi de Programmation lui-même ne dit-il pas que "*La sécurité des Français et la défense de leurs intérêts devront plus encore que par le passé être assurées de manière globale*" <sup>(22)</sup>?

### **II – Une loi-cadre ?**

Les prévisions et programmation d'armement ne doivent être qu'un volet d'une politique de construction **d'une stratégie de paix durable.**

Il faut tenir compte des évolutions du monde, de la construction européenne, des évolutions dans les stratégies militaires comme la suppression généralisée de la conscription.

La France doit et peut développer des conceptions originales en matière de relations internationales. Le déroulement de la crise irakienne pendant les premières semaines d'octobre 2002 montre les capacités de rassemblement et de soutien international pour des positions originales françaises, qui soient dégagées du modèle américain de domination.

Une politique originale française devrait viser à :

#### **II.A - développer une conception nouvelle, globale de la sécurité nationale.**

Celle-ci doit prendre en compte l'évolution des conditions de défense du territoire national et de l'exercice de la souveraineté nationale dans le cadre de la construction politique européenne. Elle doit se fixer comme but de relancer les processus de désarmement mondial, sur tous les plans, le renforcement et l'élargissement des Traités existants (TNP, TICEN, Biologique), l'aboutissement de nouveaux accords de limitation ou d'interdiction (missiles, armes nucléaires). Elle doit se traduire par un soutien accru à l'ONU et au renforcement de ses capacités de maintien de la paix, comme proposé à l'Assemblée Générale du Millénaire dans le rapport Brahimi et en Europe.

Dans ce cadre, la question est posée de l'avenir de l'Organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe (OSCE) dont on voit bien qu'elle pourrait être la mieux placée grâce à la Charte d'Istanbul, pour mener durablement une politique de prévention des conflits et de sécurité commune sur le continent. Cela suppose que, pour ces missions, l'OSCE, en lien avec l'ONU, voit son autonomie vis à vis de l'OTAN établie, son fonctionnement démocratisé, ses moyens politiques, financiers renforcés.

<sup>21</sup>"MONDIALISER LA PAIX ! PROPOSITIONS DU MOUVEMENT DE LA PAIX" - Janvier 2001- brochure Mouvement de la Paix, 139, bd Victor Hugo F-93400 Saint-Ouen

<sup>22</sup>projet de Loi de Programmation Militaire 2003-2008- &3 - Septembre 2002- Ministère de la Défense

Ni l'OTAN, organisation exclusivement militaire qui devrait être dissoute depuis la fin des deux blocs, ni la future "Défense européenne" ne peuvent prétendre jouer valablement ce rôle. Pour autant, doit-on penser l'avenir de la Défense européenne selon un schéma classique de "pôle de puissance" ou ne faut-il pas penser le développement de celle-ci en synergie avec une politique de soutien au droit international et aux missions de paix de l'ONU exclusivement, ce qui donnerait plus d'autonomie à celle-ci par rapport aux forces américaines ?

## **II.B - développer une politique plus active de coopération pour le co-développement**

Elle doit viser à poursuivre l'annulation des créances de la France envers les pays du tiers-monde, à amener l'aide publique au développement française à 0,7 % du **P.I.B** ainsi que le demandent les institutions internationales (et que le souhaitent la majorité des citoyens français <sup>(23)</sup>).

## **II.C - redéfinir les missions de l'armée professionnalisée,**

En établissant les conditions du contrôle démocratique de ses missions par le Parlement et en y associant les personnels.

## **II.D - créer un véritable et efficace contrôle des ventes et transferts d'armements français par le Parlement,**

En conformité avec les décisions prises au Parlement européen et à l'ONU, s'inscrivant dans un volonté de limitation et d'interdiction progressive de ces transferts à l'échelle mondiale.

## **II.E - favoriser un programme ambitieux d'éducation citoyenne pour la jeunesse**

Favorisant les valeurs d'une nouvelle Culture de la Paix, qui se manifesterait en particulier au cours d'une **semaine nationale pour l'éducation à la paix et à la non-violence**. Celle-ci pourrait être associée à la "Journée mondiale de la Paix" chaque 21 septembre <sup>(24)</sup> et encouragerait l'engagement des jeunes vers la solidarité internationale, en particulier avec les pays en voie de développement.

Pour s'engager dans la voie d'une telle politique originale, novatrice, pourquoi ne pas établir non pas une loi de « programmation militaire » mais une **loi-cadre** ou loi d'orientation fixant la politique globale de sécurité, de désarmement, de défense, de coopération et de paix de la France.?

Cette Loi-cadre se substituerait au projet de Loi de programmation militaire, inadaptée aux réalités du monde d'aujourd'hui et aux aspirations des femmes et des hommes de la planète, qu'il est souhaitable de rejeter.

## **III – Prendre une initiative politique internationale :**

Le monde est à une croisée de chemin en ce début de siècle. Va-t-on repartir vers de nouvelles courses aux armements, de nouveaux accroissements des dépenses militaires alors que tant de besoins humains ne sont pas satisfaits ?

---

<sup>23</sup>Sondage CSA-CCFD – La Croix – octobre 2002

<sup>24</sup>Résolution Assemblée Générale des Nations-Unies – novembre 2002

La volonté de l'hyper-puissance américaine de vouloir tout à la fois s'armer à outrance tout en se protégeant égoïstement pour pouvoir imposer ses valeurs et ses intérêts politiques, stratégiques et économiques, au reste de la planète fait peser le risque de nouvelles guerres, de nouvelles rivalités.

La première conséquence en serait une relance de la prolifération des armes de destruction massive, la tentation de créer autour de celles-ci de pôles de puissances régionaux et rivaux : Europe, Chine, Russie, Japon, etc...

### **III.A - La France doit prendre la tête d'un effort international pour la relance des processus de désarmement.**

Elle doit prendre une initiative politique internationale forte pour cela. Elle peut avoir l'autorité et le prestige pour débloquer certaines négociations en panne à Genève à la Conférence du Désarmement pour l'interdiction des matières fissiles nucléaires, pour des dispositifs de vérification d'une Convention d'interdiction des armes biologiques, contre la course aux armements dans l'espace, etc...

Elle doit soutenir la proposition du Secrétaire Général des Nations-Unies, Kofi Annan, faite au Sommet de l'ONU du Millénaire, pour la tenue d'une "Conférence Internationale pour l'élimination des dangers nucléaires".

### **III.B - Des mesures unilatérales**

**Dans le cadre de cette démarche politique**, la France peut décider de mesures unilatérales pour renforcer son action diplomatique comme autant de signaux volontaristes. Elle a su le faire dans le passé, en décidant un moratoire sur ses essais souterrains en 1993, puis en fermant son site d'essais de Mururoa ou en fermant le site de missiles du plateau d'Albion....

Dans ce cadre, il serait possible de décider :

-l'annulation ou le gel des programmes de modernisations nucléaires ou de surarmement :

- annulation du 4ème sous-marin nucléaire,
- suppression de la "2 ème composante" nucléaire (missiles nucléaires aéroportés ASMP) pour laquelle aucune justification stratégique ne peut être fournie
- gel immédiat du programme de missiles nucléaires M51 avant annulation en fonction de la situation internationale (les missiles actuels M45 commencent juste à être installés)
- moratoire immédiat sur la construction du laser militaire Mégajoule au Barp à Bordeaux et annulation des dimensions militaires du projet (la France peut obtenir le même moratoire des autres puissances comme en 1993 pour les essais nucléaires souterrains). Pourquoi ne pas associer au pilotage du projet, avec le CEA, un organisme de recherche civil comme le CNRS, ou élargir la coopération européenne à l'image du CERN....

-des mesures immédiates de diminution de l'état d'alerte des forces nucléaires comme le proposent de nombreuses personnalités ou organisations internationales : diminution du niveau de l'état d'alerte, diminution du nombre de têtes nucléaires et de missiles sur les sous-marins,

- la limitation de programmes de surarmement conventionnel datant de la guerre froide : suppression des avions Rafale destinés à porter des missiles nucléaires, pas de construction d'un second porte-avions.

l'arrêt de la production ou de l'achat des **munitions comportant de l'uranium appauvri**, le retrait de celles en service et leur destruction, la constitution d'une véritable commission d'enquête parlementaire. Il serait souhaitable également que la France prenne des initiatives internationales pour aboutir à la signature d'un **Traité international d'interdiction complète de tous les armements comportant de l'uranium appauvri.**

Les modifications nécessaires des programmes d'armement, la baisse radicale des dépenses d'armement doivent conduire à mettre en chantier une audacieuse politique de diversification industrielle dans les établissements concernés en lien avec les salariés dont les propositions alternatives sont nombreuses.

## Conclusion – "promouvoir la culture de la paix"

Oui, à l'aube d'un nouveau siècle, il est temps :

- d'éliminer les armes nucléaires : ce n'est pas la sécurité
- de construire une nouvelle sécurité non-militarisée
- de construire d'autres relations humaines et internationales en s'appuyant sur une nouvelle culture de la paix et non sur la vieille culture de la guerre.
- d'établir la transparence dans toutes les questions militaires et permettre aux citoyens de s'exprimer sur leur avenir et leur sécurité.

Ces orientations exigent un tournant dans les prévisions d'armement français : dépenser 583 milliards de F de 2003 à 2008 pour de nouveaux armements serait inacceptable !

La politique française doit choisir entre une volonté d'autonomie qui, en restant basée sur les anciennes logiques de sécurité "tout-militaire" ne lui permettrait en fait que de suivre moins mal les décisions d'une puissance américaine, aux moyens disproportionnés ou entre une voie originale, celle d'une sécurité globale et démilitarisée, s'appuyant plus fortement sur les institutions multilatérales.

Les premières années de ce nouveau siècle, du Kosovo aux "Twin towers" en passant par l'Afghanistan, l'Afrique, le Moyen-Orient, démontrent qu'il faut tourner la page du vieux, cynique et contre-productif «ci vis pacem, parabellum » (si tu veux la paix, prépare la guerre ».

### **La démilitarisation des relations internationales est devenue une priorité absolue.**

D'abord, parce que les stocks d'armements issus de la guerre froide sont toujours présents pour l'essentiel et qu'ils sont contrôlés par les puissances économiques, capitalistes dominantes. Dans l'ex Union soviétique, c'est leur état d'abandon et de manque de contrôle qui est en soi un nouveau danger. L'hypocrisie des pays du G8 est scandaleuse : 90 % des armes vendues en Afrique, continent dévasté par les conflits, le sont par eux !

Deuxièmement, la démilitarisation des relations internationales est nécessaire parce que, construire une paix durable dans les différentes zones sensibles de la planète, demande de s'en prendre aux racines mêmes des conflits qu'elles soient économiques, sociales, culturelles ou politiques. **Cela place au premier plan la question de la prévention de la guerre ou des conflits et non pas seulement celle du "rétablissement" de la paix.**

La priorité n'est donc pas encore une fois au développement des systèmes d'alliance militaire comme l'OTAN mais au renforcement des mécanismes préventifs et stabilisateurs dans le cadre de l'ONU et de ses organisations régionales comme l'OSCE, en les rendant plus efficaces, plus démocratiques et plus ouverts aux sociétés civiles, aux ONGs.

**La mondialisation libérale** voit se développer des affrontements colossaux, qualifiés à juste titre de nouvelles "guerres" : guerre économique, guerre commerciale, guerre culturelle, etc...

"L'après-Seattle" ou "l'après-Gênes" est déjà une histoire des résistances, des luttes "anti-guerre" nouvelles mais aussi des recherches d'autres régulations plus justes, d'autres "paix" économique, commerciale...

L'interconnexion entre ces luttes contre les nouvelles "guerres" de la mondialisation et les dimensions militaires qu'elles peuvent prendre un jour est évidente et nécessaire.

**Il faut une pensée audacieuse pour imaginer et construire une "planète paix", une planète humaine et non une "planète sauvage". A situation internationale nouvelle, pensée nouvelle !**

Est-ce si utopique ? Une des caractéristiques de la décennie n'a-t-elle pas été la montée du refus de la violence, de la guerre qui s'est exprimée d'abord dans la lutte pour l'extension des droits humains (droits des femmes, des enfants, droit humanitaire, droit au développement, justice internationale) ?

L'apparition de nouveaux concepts dans la vie internationale et en particulier dans la structure qui résume le plus les contractions du monde, le "système onusien" mérite une attention plus fine.

Partie du travail du PNUD sur le développement humain, la notion nouvelle de **sécurité humaine** intègre le fait qu'à l'heure de la mondialisation, des connexions entre paix internationale et paix intérieure aux états, la dimension militaire n'est qu'un aspect de sécurité, qu'il faut y intégrer les questions du développement, de la sécurité des ressources, de l'environnement, des droits de l'homme, des flux migratoires, des pandémies comme le SIDA, etc... donc que la sécurité n'est pas seulement de la sphère de l'institutionnel et de l'étatique mais aussi des sociétés et des/de l'individu lui-même.

Le courant pour la paix doit prendre un nouveau cours en étant le promoteur de la culture de la paix qui est refus profond de la guerre mais aussi exigeance d'une société aux logiques différentes, en défendant une sécurité humaine qui devient un principe positif car dégagé par sa globalité et son individualité de la prédominance de la dimension militaire.

Dans ce cadre, le courant pour la paix verrait s'ouvrir un champ nouveau : celui de la **constitution d'un mouvement mondial pour la Culture de la paix** qui soit un champ de convergences des résistances mais surtout des alternatives dans le cadre de la mondialisation.

On le voit, le débat citoyen le plus large, décentralisé et pluraliste avant le vote par le Parlement français de la Loi de Programmation Militaire est une nécessité tant les questions soulevées sont complexes et diverses, tant les enjeux pour la place de la France dans la construction d'un monde de paix et de justice sont considérables.

Daniel DURAND – secrétaire national du Mouvement de la Paix

20 octobre 2002